

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Triade-Incendies-de-copeaux-d-uranium-dans-une-installation-Areva-les-lacunes-de-culture-de-surete-de-l-exploitant-pointees-du-doigt>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Triade : Incendies de copeaux d'uranium dans une installation Areva : les lacunes de culture de sûreté de l'exploitant pointées du doigt**

4 décembre 2017

## **France : Triade : Incendies de copeaux d'uranium dans une installation Areva : les lacunes de culture de sûreté de l'exploitant pointées du doigt**

**Triade est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) située à Bollène, dans le Vaucluse. Sous la houlette de la société STMI (Société des techniques en milieu ionisant), elle est en réalité une des usines Areva du cycle du combustible. On y manipule entre autres des copeaux d'uranium, entreposés dans des fûts à sec. Plusieurs incendies de déchets contenant de l'uranium appauvri ont eu lieu entre septembre et octobre 2017 dans cette usine Areva spécialisée dans des activités de maintenance, de démantèlement, de décontamination et de traitement de substances radioactives. L'Autorité de sûreté nucléaire pointe les lacunes de l'exploitant en matière de culture de sûreté et une série d'erreurs humaines à l'origine de ces événements.**

Traitement et conditionnement des déchets et effluents, assainissement, décontamination, démantèlement, radioprotection et mesures nucléaires sont les domaines d'intervention de la Société des techniques en milieu ionisant (STMI), société de service appartenant au groupe Areva [1]. **Sur le site de Sactar à Bollène dans le Vaucluse, 2 incendies de copeaux d'uranium appauvri ont eu lieu dans l'usine de la STMI les 27 septembre et 9 octobre 2017.** L'exploitant s'est bien gardé de tout commentaire et n'a pas informé sur ces accidents. Mais voici les explications de l'Autorité de sûreté nucléaire sur les circonstances de ces 2 événements.

### **Ce que dit l'ASN :**

Le 04/12/17

**Incendies de déchets uranifères**

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée par la société STMI, les 27 septembre et 9 octobre 2017, d'**incendies de copeaux d'uranium appauvri** au sein de son établissement [2] situé sur le site du Sactar, à Bollène. Le préfet de Vaucluse en a également été informé par l'exploitant.

**Le 27 septembre 2017, lors d'une opération de prélèvement de copeaux d'uranium entreposés à sec dans des fûts, la manipulation des copeaux a conduit à la combustion de l'uranium, en raison de sa pyrophoricité [3]** Cet incendie a donné lieu au déclenchement du plan d'opération interne de l'exploitant. L'incendie a été maîtrisé le jour-même avec le concours des services départementaux d'incendie et de secours de Vaucluse et de la Drôme. **À la suite de cet incendie, l'exploitant a répertorié 26 fûts contenant des copeaux d'uranium entreposés à sec et a entrepris de mettre ces fûts sous eau. Le 9 octobre 2017, lors d'une manipulation de copeaux préalable à la mise sous eau de l'un de ces fûts, un nouvel incendie s'est produit.** Ce second incendie a également été maîtrisé le jour-même avec le concours des services départementaux d'incendie et de secours.

Ces incidents n'ont pas eu de conséquence radiologique significative sur les travailleurs. Par ailleurs, les dispositifs de surveillance de la radioactivité dans les effluents gazeux n'ont pas révélé l'émission de radionucléides dans l'atmosphère.

Le premier retour d'expérience de ces incidents met en évidence des **lacunes dans le processus d'assurance de la qualité de l'exploitant, le non-respect d'une consigne interne sans approbation préalable et une série d'erreurs humaines.**

En tout état de cause, **à la suite de ces incidents, le préfet de Vaucluse, qui est l'autorité compétente pour cet établissement, a prescrit le 11 octobre 2017 des mesures d'urgence** de nature à assurer la protection de la santé publique, de la salubrité et de la sécurité publiques. Ces mesures prévoient la **suspension de toute activité liée aux copeaux d'uranium** et la **mise en place de dispositions de surveillance des locaux et d'extinction des éventuels départs de feu**. Ces prescriptions portent également sur les **opérations de mise en sécurité de l'ensemble des fûts de copeaux d'uranium.**

En raison de **lacunes en matière de culture de sûreté**, l'ASN classe ces incidents au **niveau 1** de l'échelle INES, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-hors-installations-nucleaires/Incendies-de-dechets-uraniferes>

---

## Notes

[1] <https://www.new.areva.com/FR/activites-1244/stmi-socit-des-techniques-en-milieu-ionisant.html>

[2] Établissement spécialisé dans des activités de maintenance, de démantèlement, de décontamination et de traitement de substances radioactives

[3] La pyrophoricité est la propriété de certains métaux de s'enflammer à température ambiante lorsque leur état de division est suffisant.